

d'Extrême-Orient. Il n'en reste pas moins que l'absence d'un tel traité constitue une cause d'incertitude de plus dans cette région. Quelque bons résultats qu'ait pu avoir pour le Japon l'occupation américaine, je suis porté à croire, pour ma part, que, règle générale, l'occupation militaire d'un pays obéit à la loi du rendement décroissant et qu'elle devrait cesser au plus tôt s'il est possible de conclure des arrangements satisfaisants.

Le Premier ministre (M. Saint-Laurent), alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a exposé à la Chambre des communes le 19 décembre 1947, et une seconde fois le 29 avril 1948, le point de vue du Gouvernement canadien sur la procédure à suivre en ce qui concerne la négociation d'un traité de paix avec le Japon. Dans l'ensemble, notre point de vue n'a pas changé. Les Japonais doivent faire la paix avec les voisins qu'ils ont lésés et aux côtés desquels il leur faudra vivre. Le Gouvernement canadien estime que le traité de paix avec le Japon devra donner corps aux vues de tous les pays particulièrement intéressés, y compris le nôtre, et pour cela être rédigé par une conférence à laquelle ces pays seront représentés.

La convocation de cette conférence présentera de grandes difficultés. L'avènement d'un régime communiste en Chine et l'effet qu'il peut avoir sur le Japon devront tout d'abord entrer en ligne de compte. Nous reconnaissons aussi la lourde responsabilité qui incombe aux États-Unis sous ce rapport. Je crois néanmoins qu'il est moins dangereux de tenir cette conférence au plus tôt que de la différer indéfiniment.

La Chine communiste

Cela m'amène à la situation chinoise. Je n'entends nullement minimiser la gravité ou l'importance des événements survenus récemment dans ce pays. Un petit parti révolutionnaire, épousant une philosophie étrangère et comptant sur l'Union soviétique, auteur et interprète de cette philosophie, pour le guider dans ses relations internationales, s'est emparé du pouvoir dans la plus grande partie de la Chine. Il y est parvenu, porté sur une vague de révolte paysanne qui remonte à la grande rébellion des Tai-Pings, il y a un siècle, en organisant une rude armée de paysans pendant la guerre de résistance au Japon, en exploitant les fautes du gouvernement nationaliste et en recourant à d'habiles manœuvres politiques. Le 1er octobre 1949, était proclamé à Pékin le « Gouvernement central de la République populaire de Chine ». D'autres groupes et certaines personnalités sont représentés dans ce gouvernement, mais c'est le parti communiste chinois qui effectivement gouverne. Le nouveau régime a invité les gouvernements étrangers à le reconnaître dans l'égalité, l'amitié, le respect de l'intégrité territoriale et à cesser de reconnaître le gouvernement nationaliste. Le gouvernement soviétique et ses satellites l'ont promptement reconnu sur cette base. Aucun autre État ne l'a fait jusqu'ici.

Quelle devrait être notre attitude devant les transformations qui se produisent en Chine? Il est difficile de le dire. Une certaine mesure d'hésitation et de réserve s'impose, car les conditions dans cette partie du monde sont très instables et peuvent encore changer. Nous devons d'abord chercher à comprendre le sens des événements. La Chine est dominée aujourd'hui par un parti communiste qui professe la philosophie sociale du marxisme léniniste. J'imagine qu'il va s'employer à instaurer en Chine un régime qu'il qualifiera de socialiste. Ce ne sera pas cependant le socialisme démocratique libéral de tradition occidentale, mais celui que prescrit la doctrine communiste.